



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris, le 13 SEP. 2017

Secrétariat général

Direction générale
des ressources
humaines

Mission de la formation,
des parcours
professionnels et de la
mobilité internationale

Affaire suivie par :

Véronique DUCHAUD-
FUSELLI

Téléphone :
01 55 55 10 59

Courriel :
veronique.duchaud-
fuselli@education.gouv.fr

72, rue Regnault
75243 Paris cedex 13

La ministre de l'enseignement supérieur, de
la recherche et de l'innovation

à

Mesdames et Messieurs les présidentes et
présidents d'universités

Mesdames et Messieurs les directrices et
directeurs d'établissement supérieur

Mesdames et Messieurs les directrices et
directeurs généraux de services

Mesdames et Messieurs les directrices et
Directeurs des ressources humaines

Objet : Enquête statistique annuelle relative à la formation des agents de l'Etat dans l'enseignement supérieur : Année 2016.

Dans le cadre de l'enquête annuelle de la DGAFP relative à la formation des agents de l'Etat, des remontées statistiques sont nécessaires concernant les agents affectés au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Ces données sur la formation servent par ailleurs à enrichir le bilan social ministériel.

La précédente remontée d'informations a été effectuée en octobre 2016 pour les données portant sur l'année 2015.

L'enquête se présente sous le même format que celui utilisé pour l'année passée. Il doit néanmoins être précisé que le **Logiciel d'Aide à la Gestion des Actions de Formation (LAGAF)** fait actuellement l'objet d'une réflexion visant à en adapter le contenu aux évolutions des dispositifs de formation (passage du DIF vers le CPF, par exemple).

Pour les utilisateurs de LAGAF, seule la version 7 de cet outil permet de saisir les réponses aux éléments de l'enquête, telle qu'élaborée par la DGAFP.

Dans ces conditions afin de recueillir les données portant sur l'année 2016, je vous demande :

- De renseigner le logiciel LAGAF 7 mis à votre disposition par la Direction générale des ressources humaines, si votre établissement en est l'utilisateur ;

- Dans le cas contraire, de répondre à l'enquête via les tableaux « Excel sécurisés » que nous mettons à votre disposition.

Dans tous les cas de figure, la mise à jour de vos outils (moteur de calcul de LAGAF 7 ; tableaux Excel sécurisés) est un préalable indispensable à votre réponse à cette enquête.

2 / 2

Les consignes détaillées de mise à jour et de calcul sont accessibles dès à présent sur le site LAGAF, par le biais duquel doit également s'effectuer en cas de nécessité tout recours à une assistance technique :

<http://www.univ-lille2.fr/lagaf>

Les remontées d'informations sont attendues **pour le jeudi 12 octobre 2017.**

Je vous remercie pour votre contribution.

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation, et par délégation
Le chef de service, adjoint à la directrice générale
des ressources humaines

Henri RIBIERAS